

FAQ - Circuit Court : Appel national à courts-métrages

1. Informations générales

Qui organise ce concours ?

Le concours est organisé par Rouen Tourisme.

Quel est l'objectif du concours ?

L'objectif est de valoriser la créativité audiovisuelle autour du thème « Gastronomie & Cinéma », en mettant en avant des produits emblématiques de la Normandie.

Quel est le thème précis à respecter ?

Le thème précis est « Gastronomie & Cinéma », nécessitant l'intégration significative d'au moins un produit normand : coquille Saint-Jacques, poire, ou cidre.

2. Dates importantes

Quand commencent les inscriptions ?

Les inscriptions débutent le jeudi 3 juillet 2025.

Quelle est la date limite d'inscription ?

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 22 août 2025 à 23h59, heure de Paris.

Quand les films sélectionnés seront-ils annoncés ?

L'annonce des films sélectionnés se fera le lundi 15 septembre 2025.

Quelle est la date de la cérémonie de remise des prix ?

La cérémonie aura lieu le mercredi 8 octobre 2025 à Rouen.

3. Participation

Qui peut participer ?

Toute personne physique, majeure ou mineure, sans restriction de nationalité.

Y a-t-il une restriction d'âge ?

Aucune restriction, mais les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Comment un mineur peut-il participer ?

Un mineur doit joindre à son inscription une autorisation écrite signée par son représentant légal.

Peut-on participer à plusieurs ?

Oui, les participations collectives sont autorisées.

Doit-on désigner un interlocuteur principal pour une participation en groupe ?

Oui, un réalisateur principal doit être désigné comme interlocuteur unique.

Puis-je soumettre plusieurs films ?

Non, un seul court-métrage par participant ou équipe est autorisé.

4. Inscription

Comment s'inscrire au concours ?

L'inscription se fait uniquement via un formulaire en ligne sur le site officiel www.visiterouen.com.

Quelles informations faut-il obligatoirement fournir lors de l'inscription ?

Titre, produits intégrés, catégorie, synopsis, note d'intention facultative, CV du réalisateur, présentation de l'équipe, visuel, coordonnées, autorisation parentale (si nécessaire), lien du film, diffusion préalable, usage IA éventuel.

Quels sont les formats vidéo acceptés ?

MP4 (H.264), MOV (Apple ProRes 422, 4444 ou HQ), DNxHD/DNxHR (.mxf).

Comment transmettre mon film en HD ?

Par un lien sécurisé de téléchargement (Smash) communiqué lors de votre inscription.

Quels éléments visuels dois-je fournir ?

Image d'illustration ou affiche du film.

Critères techniques**Quelle est la résolution minimale exigée pour mon film ?**

Full HD (1920 x 1080 pixels).

Quel format vidéo est interdit ?

Le format carré (1:1).

Quelles sont les durées maximales pour les catégories de films ?

Catégorie horizontale : 3 min. Catégorie verticale : 1 min (générique inclus).

Puis-je inclure un générique dans la durée imposée ?

Oui, il est inclus obligatoirement dans la durée totale.

Quels sont les codecs vidéo acceptés ?

H.264, Apple ProRes, DNxHD/DNxHR.

4. Contenu et intégration des produits normands

Quels produits normands doivent être intégrés dans le film ?

Coquille Saint-Jacques, poire, cidre.

Combien de produits minimums dois-je inclure ?

Au moins un.

Comment ces produits doivent-ils être intégrés au film ?

Ils doivent être clairement identifiables dans la narration ou la mise en scène.

5. Diffusion préalable

Mon film peut-il avoir été diffusé auparavant ?

Oui, à condition de déclarer précisément cette diffusion lors de l'inscription.

Dois-je déclarer toute diffusion préalable de mon film ?

Oui, explicitement.

Que se passe-t-il si je ne déclare pas une diffusion préalable ?

Le film peut être disqualifié sans recours possible.

6. Droits et responsabilités

Quels droits dois-je garantir en soumettant mon film ?

Tous les droits liés à l'image, à la musique et aux contenus soumis au droit d'auteur.

Puis-je inclure des œuvres musicales protégées ?

Oui, sous réserve d'autorisation préalable des ayants droit.

Dois-je fournir des preuves d'autorisations pour l'utilisation d'œuvres protégées ?

Oui, des justificatifs peuvent être exigés.

Dois-je mentionner le numéro de licence SACEM ?

Oui, si applicable.

Quelle est la responsabilité du participant en cas de litige ?

Le participant assume l'entière responsabilité juridique et financière.

Qu'arrive-t-il si j'utilise un logiciel illégal ou piraté ?

Le participant est responsable juridiquement des conséquences.

Puis-je retirer mon film après sa soumission ?

Non, pas dans les 12 mois suivant la première diffusion.

Combien de temps l'organisateur peut-il diffuser mon film ?

Pendant 2 ans après l'annonce des résultats.

Puis-je demander la suppression de mon film après sa diffusion ?

Non, pas pendant les 12 premiers mois.

7. Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Puis-je utiliser l'intelligence artificielle dans mon film ?

Oui, à condition de le déclarer explicitement dans le formulaire d'inscription.

Quels éléments générés par IA dois-je déclarer ?

Tout contenu généré ou modifié : images, sons, voix, textes, effets.

Où dois-je mentionner l'utilisation de l'IA dans mon film ?

Dans le formulaire d'inscription et dans le générique de fin du film.

Quels justificatifs peuvent être demandés concernant l'IA ?

Captures d'écran, détails techniques, noms des outils utilisés, licences.

8. Vote du public

Où et comment se déroule le vote du public ?

Sur le site officiel de Rouen Tourisme via un sondage sécurisé.

Qui peut participer au vote public ?

Toute personne physique, sauf les membres de l'organisation.

Combien de fois peut-on voter pour un même film ?

Une seule fois par personne et par film.

Que se passe-t-il en cas de fraude sur les votes ?

Les votes suspects peuvent être annulés et le film disqualifié.

Quelles sont les dates précises du vote public ?

Du 15 septembre 2025 à 17h00 jusqu'au 7 octobre 2025 à 23h59.

Les dates du vote public peuvent-elles être modifiées ?

Oui, l'organisateur se réserve ce droit. Toute modification sera annoncée.

9. Processus de sélection et jury

Comment les films sont-ils présélectionnés ?

Par un comité interne sur la base de critères techniques, narratifs et artistiques.

Combien de films seront présélectionnés ?

Jusqu'à 10 films par catégorie.

Quels sont les critères de sélection ?

Originalité, qualité narrative, intégration du produit normand, qualité technique.

Qui compose le jury final ?

Des professionnels du cinéma, de la gastronomie, de la communication, et les représentants des organisateurs.

Le jury peut-il ne pas attribuer de prix ?

Oui, si la qualité des œuvres est jugée insuffisante.

10. Prix et récompenses

Quels sont les prix à remporter ?

Séjours, repas gastronomiques, Pass Rouen Expérience, mention du jury.

Qu'inclut précisément le Grand Prix du film vertical (1 minute) ?

Nuit à l'hôtel de Dieppe, dîner à L'Incontournable, déjeuner au Bistro de la Pucelle, 2 Pass 24h Rouen.

Qu'inclut précisément le Grand Prix du film horizontal (3 minutes) ?

La même dotation que pour le film vertical.

Que comprend le Prix du Public ?

Déjeuner au Café Hamlet pour 2 personnes, 2 Pass 24h Rouen.

Qu'est-ce que la Mention du Jury ?

Une distinction honorifique, sans dotation matérielle.

Les prix peuvent-ils être échangés contre de l'argent ?

Non, sauf décision expresse de l'organisateur.

11. Cérémonie de remise des prix

Où aura lieu la cérémonie de remise des prix ?

La cérémonie de remise des prix aura lieu à Rouen, mais le lieu exact n'a pas encore été confirmé.

Que faire si je ne peux pas assister à la cérémonie ?

Prévenir les organisateurs au moins 7 jours à l'avance.

Quel est le délai pour prévenir de mon absence ?

Au minimum 7 jours avant la cérémonie.

Puis-je me faire représenter lors de la cérémonie ?

Oui, via une procuration écrite.

12. Données personnelles

Quelles données personnelles sont collectées ?

Nom, prénom, e-mail, téléphone, adresse, date de naissance, équipe.

Qui est responsable de la gestion des données personnelles ?

Rouen Tourisme.

À qui les données personnelles peuvent-elles être transmises ?

Aux partenaires directement impliqués dans l'organisation du concours.

Comment exercer mes droits sur mes données personnelles ?

Par e-mail à communication@rouentourisme.com ou courrier postal avec pièce d'identité.

Combien de temps les données personnelles sont-elles conservées ?

Jusqu'à 3 ans après la fin du concours.

13. Responsabilités

Quelle est la responsabilité des organisateurs en cas de problème technique ?

Ils ne peuvent être tenus responsables des dysfonctionnements ou pertes de fichiers.

Quelle est la responsabilité du participant en matière de droits à l'image et de propriété intellectuelle ?

Il doit assumer pleinement toutes les responsabilités légales.

Quel type de contenu est strictement interdit dans les films ?

Violence, discrimination, pornographie, incitation à la haine, publicité pour alcool, etc.

Que se passe-t-il en cas de non-respect du règlement ?

Le film est disqualifié immédiatement sans recours possible.

Les organisateurs prennent-ils en charge les frais liés à la participation ?

Non, les frais de déplacement, d'hébergement et autres sont à la charge des participants.

Que se passe-t-il si le concours est annulé ou reporté ?

Aucune indemnité ne pourra être exigée ; l'organisateur se réserve ce droit.

14. Dispositions juridiques

Comment résoudre un litige concernant le concours ?

En premier lieu par voie amiable via une demande écrite à Rouen Tourisme.

Quel tribunal est compétent en cas de litige non résolu amiablement ?

Les tribunaux du ressort de Rouen sont seuls compétents.

Dans quel délai une réclamation doit-elle être déposée après la remise des prix ?

Au plus tard le 8 décembre 2025.